



MAIRIE DE SAINT-ALBAN
LOZÈRE

PLACE DU BREUIL
48120 ST-ALBAN SUR LIMAGNOLE

ARRÊTE MUNICIPAL D'OCTROI D'UNE AUTORISATION DE VOIRIE

Le Maire de la Commune de Saint-Alban-sur-Limagnole ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, dans ses articles L. 2211-1, L. 2212-5 et L. 2213-1 à L. 2213-6,

Vu le Code de la Route, dans ses articles R. 411-21-1 et R. 417-10 10,

Vu la demande en date du 29 septembre 2025 présentée par Monsieur ROUME Laurent de l'Entreprise Electrique située 66, avenue de la Méridienne à Marvejols (48100) pour le branchement ENEDIS de Monsieur OLIVERO, 13 Route du Villaret à Saint-Alban-sur-Limagnole en date du 31 octobre 2025 de 8 h à 17 h ;

Vu que ces travaux nécessitent l'utilisation de véhicules et de matériels empiétant sur la Route du Villaret à Saint-Alban-sur-Limagnole ;

Considérant qu'il importe de prendre des mesures pour assurer la sécurité publique, et réglementer la circulation et le stationnement,

ARRÊTE

Article 1^{er} : En raison des motifs ci-dessus indiqués, **la voie de circulation sera réduite et mise en alternat Route du Villaret 48 120 Saint-Alban-sur-Limagnole, le vendredi 31 octobre 2025 de 8 h à 17 h.**

Article 2 : **Le stationnement sera interdit et réputé gênant sur l'emprise du chantier.**

Article 3 : La pré signalisation et la signalisation réglementaires seront mises en place par l'Entreprise Electrique. La signalisation sera conforme aux prescriptions définies par l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992.

Article 4 : Toute intervention du service gestionnaire de la voirie, en cas de danger pour les usagers, sera facturée directement à l'Entreprise Electrique.

Article 5 : Dès l'achèvement des travaux, tous décombres et matériaux devront être enlevés et la chaussée remise en son état initial.

Article 6 : La présente autorisation peut être révoquée pour non-respect des conditions imposées.

Fait à Saint-Alban-sur-Limagnole,

Le Maire,

Le mardi 30 septembre 2025

Samuel SOULIER

Ampliation sera transmise à :

L'Entreprise Electrique

Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Saint-Alban-sur-Limagnole

Monsieur le Chef du centre des Sapeurs-Pompiers de Saint-Alban-sur-Limagnole.